



Protection des *captages prioritaires* en Bretagne

**Ensemble, préservons
la qualité de l'eau.**



Suis-je concerné ?

Retrouvez toutes les informations et liens sur le site de la DREAL Bretagne
→ <https://mtes.fr/313>

QU'EST-CE QU'UN CAPTAGE DESTINÉ À LA PRODUCTION D'EAU POTABLE ?

C'est un point de pompage sur une ressource en eau de bonne qualité, à partir duquel sera prélevée l'eau destinée à être distribuée via les réseaux d'eau potable.

QUEST-CE QU'UN CAPTAGE PRIORITAIRE ?

Les critères pour définir le caractère prioritaire du captage sont la **qualité de la ressource en eau brute**, et son **caractère stratégique** (rareté de la ressource locale en eau de substitution, importance de la population desservie, etc.).

La liste des captages prioritaires est inscrite dans le SDAGE 2022-2027.
→ <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Périmètre de protection éloignée
PPE
Périmètre de protection rapprochée
PPR
Périmètre de protection immédiate systématique et obligatoire
PPI

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AAC Aire d'alimentation de captage

Une démarche « captages prioritaires » se décline de 3 étapes :

Délimitation AAC (arrêté préfectoral *)

Diagnostic territorial de pressions à réaliser

Plan d'action volontaire à mettre en œuvre **

Obligation de suivre les prescriptions des Déclarations d'utilité publique

(DUP - arrêté préfectoral).
→ <https://mtes.fr/313>

* Arrêté demandé dans la Stratégie régionale captage
** Si le plan d'action est insuffisant, une démarche Zone soumise à contraintes environnementales pourra rendre certaines mesures obligatoires.

→ <https://mtes.fr/312>

DES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

◆ RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET NATIONALE

Directive cadre européenne sur l'eau (Nouvelle DCE2020), déclinée au niveau national dans la directive eau potable 2022.

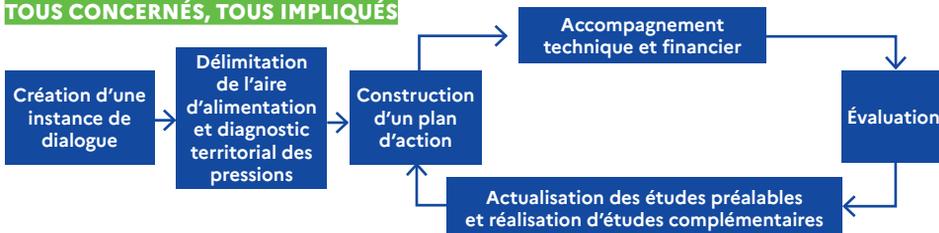
◆ PLANIFICATION À L'ÉCHELLE DU GRAND-BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des dispositions spécifiques sont inscrites dans le Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE).

◆ DÉCLINAISON RÉGIONALE

La stratégie régionale captages prioritaires présente la démarche à suivre par le maître d'ouvrage qui désigne un animateur.

TOUS CONCERNÉS, TOUS IMPLIQUÉS



DES LEVIERS D'ACTION MOBILISÉS EN BRETAGNE POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES



PRATIQUES AGRICOLES ADAPTÉES À LA PROTECTION DE L'EAU

Bandes enherbées, couverts hivernaux, désherbage mécanique. Exemple : gestion des fonds de cuve des pulvérisateurs dans le bassin versant du Chifrouët (22).



NOMBREUSES REPLANTATIONS DE HAIES

Exemple : Plantation de haies dans le cadre de Breizh Bocage.



AMÉNAGEMENT FONCIER

Décret sur le droit de préemption, aménagement foncier à vocation environnementale (AFAFE) Exemple : AFAFE sur le captage de Mireloup et celui de Landal (35).



DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES BAS INTRANTS

Exemple : Démarche Terres de Sources (35).

DES QUESTIONS ?



Retrouvez toutes les informations et liens sur le site de la DREAL Bretagne
→ <https://mtes.fr/313>

Vos contacts aux directions départementales des territoires et de la mer

ddtm-se-ptea@cotes-darmor.gouv.fr
ddtm-seb@finistere.gouv.fr
ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr
ddtm-sebr@morbihan.gouv.fr